

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-20 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 20 943 500 \$ ET UNE DÉPENSE DE 20 943 500\$ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE ELLICE À BEAUHARNOIS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 10 octobre 2023, le **Règlement 2023-20 décrétant un emprunt de 20 943 500 \$ et une dépense de 20 943 500\$ pour la reconstruction de la rue Ellice à Beauharnois.**

QUE la Ville de Beauharnois souhaite procéder à la reconstruction de la rue Ellice;

QUE lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé.

QUE ce règlement est entré en vigueur le 3 novembre 2023.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 8 novembre 2023.



Sandra Boulanger, greffière